

Deuil 2.0

Aujourd'hui, différentes pratiques de deuil et de travail de mémoire fleurissent sur internet. Pour autant, les réseaux sociaux et les sites de commémoration induisent-ils de nouveaux rapports à la mort ?

À l'ère des réseaux sociaux numériques, une pluralité d'expressions du deuil est apparue, comme l'analyse la sociologue Karine Roudaut (2012). Deuil qui n'est plus nécessairement relié au rituel religieux, mais s'exprime aussi dans des espaces profanes. Des expressions publiques de deuil avaient déjà bien sûr lieu avant la démocratisation d'Internet, notamment dans le cas de décès violents

Florence QUINCHE

Professeur à l'UER Didactique des arts et technologies, Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP-VD), Lausanne.

et médiatisés (accidents, attentats, assassinats), pour des personnalités célèbres ou non. Ces témoignages (fleurs, bougies, messages, peluches) avaient lieu essentiellement sur les lieux du décès ou au lieu de résidence dans le cas d'une personne célèbre. L'apparition des réseaux sociaux numériques et des plateformes de microblogage au début des années 2000 (*Myspace* 2003, version publique de *Facebook* et *Twitter* en 2006) et d'applications mobiles spécifiquement créées pour les téléphones intelligents (*WhatsApp* en 2009, *Instagram* en 2010, *Snapchat* en 2011, etc.) a rajouté une possibilité de lieux de mémoire qui s'apparentent à un espace public ou semi-public (selon les choix de publication de celui qui publie et partage textes et images).

Les réseaux sociaux numériques et les plateformes de microblogage ont ainsi élargi ce processus d'expression à un ensemble de personnes qui ne se connaissent pas nécessairement. Par le passé, ce n'était que lors des obsèques que l'on pouvait exprimer sa compassion aux proches du défunt, éventuellement aussi en écrivant dans un livre de condoléances ou en s'adressant à la famille. Des cimetières virtuels existent depuis longtemps sur Internet (listes de victimes, pages mémorielles, etc.), mais ces ont ajouté des possibilités d'interactivité et de participation des lecteurs.

OBSERVATION DES PRATIQUES

Bryan Carroll et Katie Landry (2010) mentionnent déjà l'utilisation de comptes *Myspace* comme lieux de mémoire pour les



© Mathieu Weemaels.

défunts, bien avant l'apparition de la version publique de *Facebook* en 2006. Les internautes « détournaient » les profils de défunts pour en faire des lieux d'expression du deuil. Ils remarquent aussi que *Myspace* rend visible une communauté centrée sur le défunt dont les membres, pour beaucoup, ne se connaissent pas entre eux car appartenant à des sphères distinctes de la vie du défunt, chacun ayant des souvenirs différents du disparu. Avec la mondialisation, l'éclatement des sphères d'appartenance, les familles ne sont plus à même de connaître tous les amis, connaissances et collègues du défunt. Elles ne suffisent donc pas pour contacter toutes les personnes qui connaissaient le défunt. C'est probablement pourquoi les réseaux sociaux

numériques ont été rapidement utilisés à cette fin, notamment par les amis des défunts. Par ailleurs, la plasticité même offerte par ces réseaux permet à chacun, selon ses besoins, d'individualiser sa façon de faire le deuil, de l'exprimer.

– Cinq thèmes apparaissent de façon récurrente dans les messages analysés (Carroll et Landry, 2010) : des symboles de peine ou de tristesse ; l'expression d'admiration pour le défunt ; des demandes d'aide au défunt (à la manière de prières) ; des « biographies » partielles du défunt ; des évocations de ses valeurs ou croyances. Carroll et Landry constatent que dans la plupart des messages biographiques, l'auteur se met en avant comme une personne importante dans la vie du défunt. Ceci peut générer des

difficultés, les participants cherchant chacun à montrer ses liens privilégiés avec le défunt. McEwen et Scheaffer constateront en 2013 un phénomène similaire sur les pages *Facebook* de défunts. En ce sens, c'est comme si l'histoire de la personne décédée se réécrivait au fil des billets (posts) et des révélations de ses différents amis. Carroll remarque une tension possible entre la volonté de montrer sa proximité avec le défunt, son histoire commune et les objectifs communautaires et rassembleurs de ces sites. Ces narrations proposent une sorte de « mémoire publique » composée de multiples témoignages, anecdotes et, en général, aucun des participants ne connaissait l'ensemble des éléments qui ont été partagés.

– En 2009, *Facebook* lance de nouvelles fonctionnalités, sous forme de suggestions automatiques invitant à contacter tel ou tel ami. Cela crée un nouveau problème, car de nombreux profils en ligne appartenaient alors à des personnes défuntées et les internautes recevaient des suggestions pour les contacter. *Facebook* demande alors que les décès soient annoncés afin d'identifier ces profils. Deux options sont offertes : soit la suppression du profil, soit sa transformation en page de commémoration. Ce statut de « compte de commémoration » (memorial) permet de conserver la page d'un internaute décédé avec la mention « en souvenir de... ». Seuls ses amis *Facebook* y ont accès. Voici comment le réseau social présente l'objectif de ces comptes : « *Les comptes de commémoration permettent aux amis et à la famille de se réunir et de partager des souvenirs après le décès d'une personne. Transformer un compte en page de commémoration permet également de le sécuriser en empêchant n'importe quel utilisateur d'ouvrir une session à l'aide de celui-ci.* » (1) En effet, un enjeu de sécurité est également présent, celui de protéger les données personnelles du défunt afin d'éviter que d'autres personnes puissent y accéder ou publier des messages en son nom.

– Toute personne amie ou membre de la famille peut demander que le compte soit transformé. Pour cela, il est nécessaire de signaler le décès à *Facebook* en fournissant une preuve (nécrologie en ligne, avis de décès). Le titulaire du compte peut faire savoir à l'avance à *Facebook* s'il souhaite que son compte soit supprimé ou qu'il soit transformé en compte de commémoration à son décès. Si l'internaute désigne à l'avance une personne comme légataire, cette dernière pourra continuer à administrer partiellement le compte du défunt (cette possibilité a été temporairement supprimée en 2014, puis rétablie ; les conditions d'utilisation de *Facebook* changent régulièrement). Le légataire peut ajouter des messages sur la page mémorielle (mais il ne peut pas supprimer les anciennes publications) et accepter de nouvelles personnes comme « amis » du défunt (mais pas en supprimer). Il n'a pas accès aux anciens messages privés du défunt et ne peut pas non plus envoyer de messages en son nom. Mais dans de nombreux cas, les décès ne sont pas annoncés à *Facebook* et le compte n'est pas transformé en compte de commémoration.

Les internautes continuent ainsi souvent à accéder au journal du défunt pour publier et partager, en s'adressant directement au défunt ou à ses proches.

OUVRIR LE DEUIL ?

Le deuil prend ainsi une dimension communautaire, et plus seulement familiale. Les amis et contacts peuvent continuer de s'adresser au défunt ou à sa famille *via* sa page *Facebook*. En général, il y a de très nombreux messages (témoignages de soutien, d'amitié, de compassion) juste après le décès. La plupart de ces messages s'adressent aux proches (sa famille, ses enfants), dont les « amis » *Facebook* ne possèdent pas toujours les coordonnées. Après quelques semaines, les messages diminuent, mais on constate souvent une recrudescence lors des dates anniversaires, et cela parfois plusieurs années après le décès.

Chacune des personnes poste assez peu de messages et les textes sont plutôt courts. Parfois des photos du défunt rappellent des événements heureux du passé, et les textes racontent brièvement certains souvenirs. Ils sont ponctués de « J'aime » provenant des autres internautes qui en ont fait la lecture. Certaines personnes se limitent à poster des émoticônes indiquant la tristesse.

Parfois les membres de la famille postent également des messages adressés aux internautes, soit pour les remercier, soit pour donner des informations pratiques : lieu des funérailles et de la sépulture (en indiquant parfois le lieu avec les coordonnées GPS, lorsqu'il ne s'agit pas d'un cimetière).

On constate plusieurs différences avec le livre de condoléances classique : on ne s'adresse pas seulement à la famille, mais aussi à l'ensemble des amis et des contacts du défunt, dans une sorte de communauté virtuelle composée de ceux qui ont connu le défunt dans les multiples sphères de son existence (professionnelle, loisirs, famille, politique...). Il n'y a pas non plus de limite temporelle pour la publication de ces écrits, qui peuvent être consultés à volonté.

Quels peuvent être les motifs de ceux qui écrivent des messages sur ces pages en ligne ? L'effet de partage, c'est-à-dire le fait de lire que d'autres sont aussi touchés, notamment lors de morts violentes (accidents) ou prématurées peut avoir quelque chose de rassurant. Même si on ne les connaît pas, on voit que l'on



n'est pas le seul à avoir de la difficulté à accepter les événements. Par ailleurs dans le cas de morts inattendues, les amis et les proches n'ont souvent pas pu se préparer au décès, ni même l'imaginer. Ils n'ont pas pu dire au défunt ce qu'ils auraient voulu exprimer avant son décès. Il y a donc un manque : dire adieu à la personne, témoigner de ses sentiments, ses regrets... La page virtuelle va parfois servir à cela, comme un substitut de la dernière rencontre qui n'a pas eu lieu. On pourrait imaginer que ces pratiques en ligne contribuent à l'isolation des personnes endeuillées. Mais cette solitude s'avère en même temps publique, puisqu'elle est partagée dans un lieu de visibilité. En ce sens, on se situe dans une zone floue, entre l'intime et le public. Car le contenu des messages est parfois très personnel, ce que favorise le mode de communication asynchrone et à distance. Les internautes ont même souvent des pseudonymes sur leur compte *Facebook*. On s'approche de ce que Serge Tisseron (2011) appelle



© Mathieu Weemaels.

l'« extime » : cette intimité exposée publiquement dans les nouveaux médias par des textes, images, vidéos. Il explique ces nouvelles pratiques qui visent à exposer des éléments de son intimité (images, sentiments...), non par une volonté d'exhibitionnisme, mais par un besoin de se rassurer sur ses perceptions, de recevoir une approbation extérieure : « *Il est pour nous le processus par lequel des fragments du soi intime sont proposés au regard d'autrui afin d'être validés. Il ne s'agit donc pas d'exhibitionnisme, l'exhibitionniste est un cabotin figé qui se complaît dans un rituel figé. Au contraire, le désir d'extimité est inséparable du désir de se rencontrer soi-même à travers l'autre et d'une prise de risque.* » (2011, p. 84-85). Tisseron analyse ce phénomène qui consiste à montrer des éléments très personnels sur les réseaux sociaux comme une recherche d'empathie relationnelle : « *L'empathie relationnelle, elle, engage autrement l'intimité. Elle consiste à rendre visible une partie de soi à condition que l'autre rende*

visible une partie de lui d'une manière dont la pratique du peer to peer constitue la métaphore. » (2011, p. 29)

L'expression de l'empathie s'avère très explicite sur ces sites ; elle s'adresse autant à la famille du défunt, aux proches, qu'à ceux que l'on ne connaît pas. Elle peut autant se manifester par des messages que des émoticônes. Mais il ne s'agit pas du même type d'intimité partagée que celui ou celle qui partagerait des photos intimes. Dans le cas des mémoriaux en ligne, la notion de risque évoquée par Tisseron est moins présente que dans d'autres contextes. En effet, celui ou celle qui expose ses émotions sur la page d'un défunt s'attend à ce que les autres amis ou connaissances du défunt partagent les mêmes ressentis. Il n'y a pas de jugement négatif ou critique vis-à-vis de ce qui est exprimé, mais plutôt une forme d'unanimité ou de soutien envers les endeuillés. Cette forme d'extimité s'avère ainsi bien différente de ce que l'on trouve parfois sur des sites comme

Ask.fm (très populaires auprès des adolescents), où la personne peut s'exposer et poser des questions sur ce que les autres pensent d'elle, notamment de son physique. L'extimité n'a pas ici la fonction de contribuer à améliorer l'estime de soi, de se rassurer sur son apparence, ses capacités de séduction, etc. Exprimer ses sentiments relève plutôt de la recréation de lien social symbolique. Symbolique, car nombre des internautes qui partagent sur ces sites ne se connaissent pas et ne se rencontreront probablement jamais. Mais témoigner de son chagrin, de sa tristesse, voire de sa révolte, même en s'adressant à des inconnus, peut s'avérer très important dans le processus de deuil. Cela permet d'agir ; même si c'est dans le monde numérique, cette action n'est pas virtuelle. C'est un témoignage, qui est fait devant d'autres personnes.

Dans certains cas, on pourrait même parler de construction collective d'une mémoire, mais à la différence des commémorations orchestrées par une autorité, il n'y a pas de coordinateur qui met en place et gère les actions commémoratives, qui invite, rassemble ou produit un discours uniforme. Le fonctionnement des réseaux sociaux numériques permet une sorte d'auto-organisation où chacun ajoute une pierre à l'édifice : photo, texte, témoignage, émoticônes, etc. À la différence des commémorations, le temps se trouve également éclaté : chacun va au moment voulu, et à l'heure choisie, déposer son message. L'asynchronicité que permettent ces réseaux sociaux facilite l'expression de chacun. Selon Carroll (2010), cette forme d'expression de la tristesse sur les réseaux sociaux numériques permettrait à ceux qui n'ont pas ou peu accès aux formes traditionnelles d'expression du deuil (notamment les enfants et les adolescents, les amis) de prendre part davantage au faire mémoire et avec leur propre façon de s'exprimer.

Selon Walter (2015), les réseaux sociaux numériques seraient à la fois une opportunité pour exprimer plus librement ses sentiments, mais en même temps ils véhiculeraient une forme de normativité quant à la façon de faire son deuil et de s'exprimer. Il rapproche cette façon d'exprimer son deuil publiquement des pratiques de l'époque pré-industrielle où la mort était davantage intégrée dans la vie publique, dans une sociabilité plus large que le cercle familial.

PAGE FACEBOOK SUITE À UN DÉCÈS

Se répand également la pratique qui consiste non pas à utiliser le compte du défunt, mais à créer une page *Facebook* qui lui est dédiée (par exemple la communauté Marion et Anna, deux jeunes femmes tuées à Paris le 13 novembre 2015, 2). Sur la page créée par Aurélie, une de leurs amies blessée lors de l'attentat, les internautes publient des messages, des commentaires et ils partagent des images, des dessins humoristiques ; on y trouve aussi des créations (dessins, photos) réalisées par les victimes avant leur décès. Plus de 3 000 personnes se sont inscrites sur cette page peu après les attentats.

Un groupe *Facebook* comme celui créé par Aurélie peut être examiné à partir des caractéristiques décrites par Gallant (2007) pour définir les communautés en ligne (hiérarchie sélective, construction de l'identité, avantage et coût de la participation, interactivité, inclusion/exclusion). Le concept de hiérarchie sélective décrit une structuration des échanges et des rôles qui se produit parfois dès l'apparition d'un groupe, mais le plus souvent les rôles se construisent peu à peu. Dans les sites de commémoration, les internautes peuvent jouer au moins deux types de rôles : il y a ceux qui reçoivent les messages de condoléances (proches, famille, conjoints...) et ceux qui les publient. Les proches remercient d'ailleurs souvent ceux qui déposent des messages, des témoignages. La fonction du livre de condoléances semble bien préservée par la structure des échanges : les internautes tentent de reconforter les proches, de leur apporter un soutien.

Concernant la construction d'identité, ce sont les proches et amis du défunt qui continuent à construire son identité sociale. Tout particulièrement dans le cas d'une mort violente ou inattendue, l'image du défunt est mise à mal par les événements. De nombreux messages visent à rendre son intégrité à un défunt dont le corps a parfois été entièrement défiguré ou détruit (accidents, attentats). Les images du passé visent aussi à restaurer ce qu'était la personne, avant que l'événement tragique ne survienne. Mais ceux qui publient des messages de condoléance réaffirment aussi d'une certaine manière leur propre identité. En général, ils expriment de la douleur, du chagrin ou leur indignation lors d'événements tragiques. Cela leur permet aussi de

réaffirmer une identité relationnelle : en tant que faisant partie des amis du défunt, mais aussi en se préoccupant d'autrui, en exprimant de la compassion, on se resitue au sein de la société, comme un membre relié aux autres, comme membre d'une communauté de sentiments et souvent de valeurs.

Quels sont les avantages et les coûts de l'appartenance à une communauté en ligne ? Aucune contrainte ne pèse sur les participants à ces sites ; chacun peut quitter la page lorsqu'il le souhaite. Il est possible d'y participer en son nom ou anonymement, sans inscription ni transmission de données personnelles. Il n'y a pas d'autres contraintes pour intervenir dans ces communautés que d'avoir un compte *Facebook* et de respecter le style de site, à savoir, le contrat de communication implicite. Contrat que l'on pourrait déduire des pratiques : poster des messages respectueux des victimes, ne pas dévoiler des éléments trop intimes concernant les victimes (sujet délicat, car l'interprétation de ce qui est intime varie), etc. Le créateur ou gestionnaire de la page dépose en général au moins quelques éléments qui permettront aux internautes de réagir (surtout lorsque le site est public et que les internautes ne connaissent pas nécessairement le défunt) : photos, citations du défunt, réalisations, lien vers des vidéos parlant des événements, etc. La notion d'inclusion/exclusion n'apparaît pas pour le site créé à la mémoire de Marion et Anna, car le site est ouvert à tous, même à ceux qui ne connaissaient pas Marion et Anna.

Concernant le critère d'interactivité d'une communauté en ligne, on constate qu'il y a peu d'échanges sur ces sites. Les familles et les proches déposent des témoignages, des images, qui appellent peu de réponses, si ce n'est des commentaires qui manifestent de la compassion et soulignent la tristesse des événements. En quelque sorte on pourrait dire que le contenu des messages alors rédigés par les internautes a plus une fonction phatique (témoignage du lien, de l'intérêt pour la personne décédée et ses proches) qu'une fonction informationnelle ou de transmission de contenu. Les internautes, comme le remarquent Brubaker, Hayes et Dourish (2013) n'échangent d'ailleurs pas entre eux, mais s'adressent soit directement au défunt (lorsqu'ils le connaissent), soit aux proches lorsque les défunts leur sont inconnus. Ceci indique qu'il ne

s'agit pas réellement de communautés en ligne, mais plutôt d'une transposition du modèle du livre de condoléances ou d'un monument aux morts. Les contributions sont relativement unidirectionnelles : rédaction de messages aux proches, dépôt de fleurs, de bougies, etc. Et à la différence d'une réelle communauté en ligne, la fréquentation de ces sites est relativement éphémère.

DES PHOTOS DE FUNÉRAILLES SUR TÉLÉPHONES PORTABLES...

Les jeunes endeuillés ont également développé de nouvelles pratiques depuis l'apparition des téléphones intelligents et notamment des applications de partage de photos (*Instagram*, *WhatsApp*, *Snapchat*). Brubaker, Hayes et Dourish (2013) constatent l'émergence de pratiques qui diffèrent totalement de celles des adultes ou des cérémonies religieuses classiques, et qui pourraient choquer si l'on n'est pas coutumier des usages juvéniles des jeunes dans les réseaux numériques (par exemple, prendre des selfies lors des funérailles) (Gibbs et al., 2015). L'aspect « quotidien » de *Facebook* permet de montrer d'autres aspects des funérailles que ceux présentés lors d'une cérémonie conventionnelle. Les jeunes se photographient lors des préparatifs dans leur chambre d'hôtel, ils montrent leurs habits de deuil, les moments de détente ou d'hommages informels après la cérémonie, comme ces jeunes lors de l'enterrement de leur cousin, qui boivent du champagne à sa santé (Brubaker, 2013 ; Meese, 2015). La fréquentation de ces sites créés en mémoire d'un défunt peut comporter des risques psychologiques ou provoquer un malaise. L'internaute est confronté à des messages et à des images qui ne correspondent pas nécessairement à ce qu'il désirait y trouver. Certains jeunes avouent être mal à l'aise face aux expressions trop personnelles du deuil ; ils ont le sentiment de violer la sphère privée des autres endeuillés et du défunt. D'autres mentionnent avoir appris la mort d'une connaissance ou d'un ami *via Facebook*, par les messages ou les billets d'amis. Les réseaux sociaux numériques fonctionnent ainsi comme moyens d'information première, avant même les faire-part traditionnels. D'autres difficultés sont aussi mentionnées par des jeunes (Brubaker et al., 2013) ; elles tiennent principalement au fonctionnement « viral » de ces réseaux sociaux. En effet,

l'internaute est informé des activités de ses contacts, qui souvent les partagent avec tout leur réseau. Plusieurs jeunes avouaient être gênés de recevoir trop de ce type de messages à propos de défunts ou des groupes de commémoration créés. En quelque sorte les possibilités techniques des réseaux sociaux numériques, à savoir de partager facilement les informations à un très grand nombre de personnes, peuvent aussi s'avérer problématiques et empêcher certaines personnes de prendre de la distance par rapport au décès vu l'usage quotidien et pour tous les domaines de ces réseaux sociaux par les jeunes (qui consultent parfois des centaines de notifications par jour). (...)

CONCLUSION

Que peut-on tirer de ces différents éléments liés aux pratiques actuelles du deuil en ligne ? Que pourrait-on, par exemple, conseiller en relation avec l'usage des réseaux sociaux numériques, à une famille ou un établissement scolaire confronté au décès d'un jeune ? En prenant appui sur les diverses enquêtes citées, on pourrait proposer les éléments suivants : signaler le décès de la personne aux réseaux sociaux numériques afin d'éviter que des messages automatiques ne soient envoyés par le profil du défunt (invitations, signalement d'anniversaires, etc.). McEwan et Scheaffer (2013) suggèrent même de bloquer complètement les comptes des défunts afin qu'ils restent en l'état, sans possibilité de publier des messages sur le site, ceci afin d'éviter que l'identité post mortem du défunt ne soit définie par d'autres.

Lorsqu'il y a création d'un groupe en ligne pour rendre hommage à un défunt, il faudrait éviter de partager systématiquement les messages avec tous ses amis ou toutes les connaissances Facebook du défunt. Il faudrait aussi éviter de gérer soi-même le compte d'un défunt ou un groupe Facebook si on n'a pas l'habitude des réseaux sociaux numériques et de leur

usage. On peut en effet, par ignorance des règles implicites de communication sur ces réseaux, commettre des impairs. Dans le cas de décès d'adolescents, on peut laisser les amis créer un groupe s'ils le souhaitent, mais la gestion d'un tel groupe peut devenir lourde et entraîner des personnes qui ne le souhaitent pas vraiment à participer (pression du groupe). En milieu scolaire, il n'est pas conseillé de contacter tous les élèves de l'établissement pour les inviter à rejoindre ce groupe. Pour créer une page de commémoration, il est aussi déconseillé d'utiliser un groupe WhatsApp de classe ou un groupe déjà existant, car c'est une façon d'imposer à tous une temporalité du deuil qui ne correspond peut-être pas à celle de chaque individu. Il vaut mieux créer un groupe dédié, dont chacun peut se désinscrire ou supprimer les notifications lorsqu'il le souhaite.

Lors d'événements traumatiques, fortement médiatisés (catastrophes, attentats...), les jeunes peuvent ressentir le besoin d'agir symboliquement pour ne pas rester dans une posture passive. Écrire sur un site de commémoration et y lire les messages d'autres personnes peuvent contribuer à les rassurer sur ses valeurs et sur celles de la société ; ces sites offrent aussi un réconfort aux proches des défunts. Concernant les sites de commémoration créés par des médias, nous ne recommandons pas le partage de ces pages sur Facebook, Twitter et les autres réseaux sociaux numériques. En effet inciter autrui à faire le deuil d'un événement peut s'avérer intrusif, surtout lorsque l'événement est déjà largement couvert par les médias.

1- Facebook, onglet Politiques et rapports, consulté le 17.04.2016.

2- Page Facebook « Marion et Anna » (victimes des attentats du 13 novembre 2015, Paris) : www.facebook.com/Marion-et-Anna-908635942576905

BIBLIOGRAPHIE

- Aitken, A. (2009). « Online Life after Death. » *Bereavement Care*. Vol 28 : n° 1, p. 34-35.
- Brubaker, J. R., Hayes, G., Dourish, P. (2013). « Beyond the Grave : Facebook as a Site for the Expansion of Death and Mourning. » *The Information Society*. Vol. 29, n° 3, p. 152-163.
- Carroll, B., Landry, K. (2010). « Logging On and Letting Out : Using Online Social Networks to Grieve and to Mourn. » *Bulletin of Science, Technology & Society*. Vol.30, n° 5, p. 341-349
- Gallant, L. M., Boon, G., M, Heap, A. (2007). « Five heuristics for designing and evaluating web-based communities. » *First Monday*. Vol.12, n° 3, 5.03.2007 en ligne : <http://firstmonday.org/article/view/1626/1541>
- Gibbs, M., Meese, J., Arnold, M., Nansen, B., Carter, M. (2015). « Funeral and Instagram : death, social media, and platform vernacular. » *Information, Communication & Society*. Vol 18, n° 3, p. 255-268.
- McEwan, R.-N., Scheaffer, K. (2013). « Virtual Mourning and Memory, Construction on Facebook : Here are the Terms of Use. », *Bulletin of Science and Technology*, vol 33, n° 3-4, p. 64-75
- Meese, J., Gibbs, M., Carter, M., Arnold, M., Nansen, B., John, T. (2015). « Selfies at funerals : mourning and Presencing on social Media Platform. » *International journal of Communication*. 9, p. 1818-1831.
- Roudaud, K. (2012) *Ceux qui restent. Une sociologie du deuil*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Tisseron, S. (2011). *Intimité et extimité. Communications*. Vol. 88, p. 83-91.
- Turcan, M. (2014). « Internet réinvente le deuil. », site Les Inrocks, billet publié le 8 avril 2014, www.lesinrocks.com/2014/04/08/actualite/le-deuil-lere-dinternet-11496005/
- Walter, T. (2015). « New Mourners, old Mourners : online memorial culture as a chapter in the history of mourning. » *New review of hypermedia*. Vol.21, n° 1-2, online Memorial Cultures, p. 10-24.
- Walter, T., Hourizi, R., Moncur, W., Pitsillides, S. (2012). « Does the internet change how we die and mourn ? Overview and analysis. » *OMEGA-Journal of Death and Dying*. Vol. 64, n° 4, p. 275-302.

Cet article est extrait de : *Faire mémoire sur internet. Les réseaux sociaux et sites de commémoration induisent-ils de nouveaux rapports à la mort ?* in : *Frontières, Les jeunes et la mort*, Vol. 29, n° 1, 2017, disponible sur www.erudit.org et www.santementale.fr

Résumé : L'apparition de nouvelles technologies, tout d'abord par les réseaux sociaux sur Internet (texte, image, vidéo, émoticônes), puis via les applications pour les téléphones intelligents (Smartphones) a profondément modifié les façons de communiquer, notamment des jeunes générations. Ces nouvelles technologies de la communication ont-elles aussi transformé les rapports à la mort et au deuil ? De nouvelles pratiques sont-elles apparues depuis la démocratisation d'Internet et des téléphones intelligents ? Dans cet article on s'interroge sur la façon dont les individus expriment leur deuil dans les réseaux sociaux numériques.

Mots-clés : Communication – Deuil – Expression de l'émotion – Extimité – Réseaux sociaux – Rite funéraire – Technologies de l'information et de la communication – Téléphone portable.